

## Affaires courantes

## AFFAIRES COURANTES

**Le Président:** Mes collègues, ensemble, vous m'avez donné le pouvoir de déterminer, pendant la période des questions orales, ce qui est une question réglementaire et ce qui ne l'est pas. Je prends cette responsabilité très au sérieux.

Le député veut savoir s'il peut demander des précisions. Je lui répondrai que je serai heureux de rencontrer dans mes appartements tout député qui voudrait des précisions. Je constate qu'on me demande de plus en plus de précisions au sujet des décisions que je prends pendant la période des questions orales. J'espère que la plupart des députés comprennent que je prends ces décisions dans l'intérêt de la Chambre.

Pour ce qui est des éclaircissements qu'on me demande, je vous prie de me donner la latitude nécessaire pour diriger la période des questions orales de façon judicieuse. Les députés peuvent naturellement demander des précisions, mais j'ai remarqué, à maintes occasions, que cela m'amène à des cas hypothétiques qui peuvent être mal interprétés.

Par conséquent, si les députés sont d'accord, je préférerais rencontrer dans mes appartements ceux qui désirent des précisions au sujet d'une décision en particulier. Ces demandes de précisions deviennent plus fréquentes et j'ai constaté dans certains cas, et pas nécessairement dans celui-ci, que c'est la décision elle-même que les députés veulent contester. J'espère que vous me donnerez la latitude nécessaire pour prendre ce genre de décisions.

## LE PROJET DE LOI C-106

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, c'est au sujet de la décision que vous avez rendue à propos du vote de ce soir.

Pour la gouverne de tous les députés, dont certains n'étaient peut-être pas présents physiquement dans la salle au moment de la décision du Président, je crois comprendre que l'heure du vote, pour aujourd'hui seulement, sans vouloir créer de précédent, reste fixée à 17 h 30. Vous pourriez peut-être le confirmer, monsieur le Président.

• (1510)

Deuxièmement, le whip du Parti réformiste et moi nous sommes consultés pour mettre, à la suggestion du Président, la question à l'ordre du jour du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre afin d'essayer d'uniformiser davantage l'application des règles chaque jour de la semaine afin de dissiper l'ambiguïté que certains pourraient percevoir actuellement dans le Règlement.

**Le Président:** Mon cher collègue, je crois comprendre que si les whips des principaux partis s'entendent pour que le vote se tiende à 17 h 30, accord qui, je le présume, a déjà été signifié, je n'ai pas à demander le consentement unanime de la Chambre.

Je vois les trois whips en face de moi maintenant; comme il ne fait aucun doute que le vote se tiendra à 17 h 30, il en est ainsi ordonné.

[Français]

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

\* \* \*

[Traduction]

LA MOTION N<sup>o</sup> 383

**M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg—Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je demanderais, par votre intermédiaire, le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de retirer ma motion d'initiative parlementaire n<sup>o</sup> 383, figurant actuellement dans l'ordre de priorité, au sujet des briquets et de la Loi sur les produits dangereux. Le gouvernement a déjà pris les mesures suggérées dans ma motion depuis qu'elle a été déposée le 6 février.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est retirée.)

\* \* \*

## PÉTITIONS

## LES CONTRATS ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.):** Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter, au nom de plus de 100 signataires de la circonscription de Fredericton—York—Sunbury, une pétition à propos de la proposition du comité interministériel sur les services de déménagement d'articles de ménage visant à modifier la façon dont le gouvernement fédéral acquiert les services de déménagement en offrant à un seul transporteur tous les déménagements à la charge du gouvernement fédéral.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'ordonner au comité interministériel d'abandonner sa proposition et de travailler directement avec le secteur canadien du déménagement à élaborer des solutions de remplacement pour réduire les dépenses fédérales.

## LE CODE CRIMINEL

**M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je présente une pétition à la Chambre pour le compte des jeunes enfants. Les 65 000 pétitionnaires demandent à la Chambre de modifier le Code criminel de façon à interdire que les personnes reconnues coupables de délits sexuels contre des enfants soient réhabilités.